

J'étais **licencié(e) à l'ACB Foot** durant la saison 2023-2024 et je souhaite **renouveler** ma licence pour la saison 2024-2025

**1** Se rendre sur le site de l'association, menu "Inscriptions", page "Renouvellement de licence". Cliquer sur "Validité photo d'identité". Si votre nom n'apparaît pas dans le fichier, vous n'avez rien à faire. En revanche, s'il est indiqué "invalide", vous devez prendre en photo le futur licencié comme suit :  
se tenir droit(e), visage découvert et de face, pas d'accessoires, les yeux ouverts, cadrage jusqu'aux épaules.

**2** Cliquer sur "Validité certificat médical". Si votre nom apparaît, téléchargez et imprimez le fichier "Certificat médical" disponible sur la page "Renouvellement de licence" et prenez RDV chez votre médecin muni du certificat médical de la FFF à faire signer.

**3** RDV sur votre boîte mail à partir du 7 juin 2024 (vérifiez les spams), vous recevrez un mail de la FFF. Ouvrez-le, défilez et cliquez sur "Etape 2".

**4** Le formulaire s'ouvre, vérifier et/ou compléter :

- Les informations concernant le futur licencié.
- « Assurance complémentaire » : attention, il faut cocher la case « *Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document affiché ci-dessous* ». Puis, en bas de la page, vous décidez de souscrire ou non.
- Offres commerciales : à accepter ou non.
- Insertion des pièces justificatives si besoin (certificat médical FFF, photo d'identité, pièce d'identité ou photocopie du livret de famille).
- Si vous souhaitez payer votre licence en ligne, cochez "souhaitez-vous régler votre cotisation en ligne". Sinon, contactez le secrétaire pour le règlement.

Pour vous aider avec votre dossier d'inscription, nous organisons des permanences :

**Samedi 8 juin, 15 juin et 6 juillet de 9h30 à 11h30**

**et Mercredi 12 juin de 17h30 à 19h**

**dans nos locaux associatifs situés Place Jack London**



Modes de paiement acceptés :  
chèque, espèces, virement.  
Nous n'acceptons pas la carte bancaire et les chèques vacances

**La licence sera créée seulement si la cotisation est intégralement réglée.**